**Habitat semi-accompagné**

**TARIFS / tarif journalier** (valable dès le 1er janvier 2024)

**Client(e)s avec domicile dans le canton de Berne CHF 135.– /jour**

**Mesures de la DSE et de l‘APEA CHF 168.– /jour**

**Client(e)s avec domicile hors du canton de Berne CHF 168.– /jour**

**Suivi au domicile privé CHF 120.– /heure**

**Frais accessoires :**

* **Dépôt pour les clés:** CHF 100.00 à l'entrée (celui-ci sera restitué à la sortie contre remise des clés). En cas de perte de la clé de chambre ou/et du foyer CHF 50.00 par clé seront facturés.
* Les client/es reçoivent une somme d’argent de la Fondation Foyer Schöni pour leurs besoins quotidiens. En cas de séjour dans un hôpital ou une clinique, **aucun montant** ne sera versé pour les jours d'absence. Le jour d’admission en clinique/hôpital ainsi que le jour de sortie de clinique/hôpital sont considérés comme des jours d'absence.
* **Lors de l'admission** un forfait de CHF 150.00 sera facturé pour le **matériel** **distribué.**
* **Les transports** sont facturés avec un dédommagement par kilomètre de CHF 0.70 (p.ex. les déménagements, les transports à l’hôpital, les bilans personnels à l’externe ainsi que les rendez-vous chez le médecin, les transports privés hors des Villes de Bienne et Nidau).
* **Entreposage de matériel** CHF 15.00/m3 par mois (s’il y a de la place)
* **Les accompagnements externes,** accordés au préalable par une demande de garantie financière, seront facturés sans dédommagement par kilomètre avec un forfait de CHF 80.00/heure.
* **Le débarras et le nettoyage de l’appartement** seront facturés avec un forfait de CHF 300.00.
* **Connexion radio, TV et internet :** La taxe de base pour les appels, les conversations, la concession pour TV, radio ainsi que les connexions internet sont à la charge des résident(e)s. Les bénéficiaires d’une rente AI touchants des prestations complémentaires peuvent demander une exonération de taxes pour la TV et radio auprès de Serafe SA.